

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL, DE LA
SECURITE SOCIALE ET DE LA JUSTICE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL
CIVIL DE L'ETAT

M. Koukaba
SECRET N° 87/274 du 5/6/87 /MTSSJ/DGFP-
DGFCF portant promotion au titre de
l'année 1986 des fonctionnaires des
cadres de la catégorie A, hiérarchie I
de l'Information. En tête KOUKABANA-
DIAFOUKA.-

(/ I S A S :

LE PREMIER MINISTRE,

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n°076/84 du 7 Décembre 1984, portant ratification
de l'Ordonnance n°019/84 du 23 Août 1984, portant modification de
certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n°15/62 du 3 Février 1962, portant Statut Général
des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
(/u l'arrêté n°2087/FP du 21 Juin 1958, fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le Décret n°62/130/MP du 9 Mai 1962, fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le Décret n°62/197/FP du 5 Juillet 1962, fixant les
catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n°15/62 du
3 Février 1962, portant Statut Général des fonctionnaires ;
(/u le Décret n°62/198/FP du 5 Juillet 1962, relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires ;
(/u le Décret n°65/170/FP du 25 Juin 1965, réglementant
l'avancement des fonctionnaires ;
(/u le Décret n°74/470 du 31 Décembre 1974, abrogeant et
remplaçant des dispositions du Décret n°62/196/FP du 5 Juillet
1962, fixant les échelonnements individuels des fonctionnaires .

DGB.

DCF.

(/u le Décret n°047056 du 0 Août 1984, portant nomination
du Premier Ministre ;
(/u le Décret n° 86/1172 du 10 Décembre 1986, portant nomina-
tion des Membres du Gouvernement ;
(/u le Décret n° 86/1173 du 10 Décembre 1986, portant nomina-
tion des intérimaires des Membres du Gouvernement ;
(/u le Décret n°85/260 du 5 Mars 1985, déterminant le circuit
d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et
révisions des situations administratives des agents de l'Etat ;
(/u le Décret n°82/924 du 20 Octobre 1982, portant Statut
Particulier des cadres de l'Information ;
(/u le Décret n°86/877 du 18 Juillet 1986, sur la prise
d'effet des avancements et reclassements ;
(/u le Décret N° 87/273 /MTSSJ/DGFP/DGFCF du 5/6/87,
portant inscription au Tableau d'avancement au titre de l'année
1986 des fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie I
de l'Information et dressant la liste des fonctionnaires de ces
mêmes cadres avançant à l'ancienneté à trois (3) ans.

.... / ...

Muzou

Article 1er : - Sont promus aux échelons ci-après, au titre de l'année 1986, les fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie I de l'Information dont les noms suivent : ACC : Néant.

I. JOURNALISTES NIVEAU III.

Au 2ème échelon, indice 920 :

KOUKAMBA-DIAFOUKA	p/c du 01.01.86	Mwéti
TSOUROU (Christian)	(p/c du 05.12.86)	Mwéti
NKENGUE Jean-Paul	p/c du 06.07.86	Mwéti
OUENABIO Jean-Marie Samuel	p/c du 08.12.86	Radio
OSSONDO (Gabriel)	p/c du 08.12.86	Radio
BAKANDILA Joseph	p/c du 08.12.86	T.V.
KOUSSIMBISSA David	p/c du 08.12.86	Radio
MOUTAKALA (Gilbert-David)	(p/c du 08.12.86)	Radio
OKOKO WANDA Firmin	p/c du 19.10.86	ACI
ELEGA-OYOMBO (Augustin)	(p/c du 21.9.86)	Mwéti

Au 3ème échelon, indice 1010 :

OKAMA (Roch)	p/c du 30.09.86	Radio
MAISSI Louise	p/c du 01.10.86	DFPI
LONDRE KIKHAKANDA (Emmanuel)	p/c du 02.11.86	ANP
KIFVOUKA Philippe	p/c du 01.09.86	DFPI
EKARI Gaston	p/c du 27.08.86	Radio
NDONDOLLO-ZAZIBI (Alfred)	p/c du 19.04.86	T.V.
KOUMBA Joséphine	p/c du 16.03.86	AMBACO RDA
IBOVI François	p/c du 01.10.86	T.V.
TOUCAS (Alphonse-Marie)	p/c du 09.12.86	T.V.
FOUMINDOU François	p/c du 01.04.86	Radio
AYESSA Basile	p/c du 29.08.86	T.V.
OSSENZA Bertin	p/c du 29.08.86	T.V.
ISANGALA Gilbert	p/c du 01.11.86	T.V.

Au 4ème échelon, indice 1110 :

NOUMANGBAT - MBAYLD (Alphonse-Faust)	p/c du 20.09.86	DRE
KOUMBA Alphonse	p/c du 01.09.86	ANP
ESUZA (Jacques)	p/c du 01.08.86	Fairie

Muzou
~~Signature~~

.... /

Amaz

Au 5ème échelon, indice 1240 :

ODZOKI (Michel) p/c du 25.01.86	Radio
AYESSA Firmin p/c du 20.11.86	DGA
MATONGO-AVELEY (Augustin) p/c du 10.08.86	ACT

Au 6ème échelon, indice 1400 :

BEMBET Christian-Gilbert p/c du 21.07.86	MIPT
--	------

Au 7ème échelon, indice 1540 :

YABI-YABI (André) p/c du 23.08.86	Radio
OKOULA Edouard-Roger p/c du 27.02.86	Présidence
GABIO-FOUGABIO Ghislain Joseph p/c du 22.04.86	T.V.
YENGO (François) p/c du 20.10.86	DEP

Au 8ème échelon, indice 1680 :

KIADSSI (Théodore) p/c du 20.04.86	DGPE
------------------------------------	------

II. I N G E N I E U R S.

Au 2ème échelon, indice 940 :

MAKAYA (Martine) p/c du 27.05.86	DEP
MASSALA-IBELE Pierre p/c du 21.06.86	T.V.
NGOUNA-KOLBO (Fierre) p/c du 26.05.86	T.V.
BIKOUNOU (Félix) p/c du 01.03.86	T.V.

Au 3ème échelon, indice 1010 :

MALANDA (Jonas) p/c du 22.12.86	T.V.
BENBA Gaspard p/c du 06.08.85	DEP
MANGASSOUA Emilienne p/c du 24.11.86	T.V.
MAKAYA (Jacques) p/c du 13.04.86	T.V.

Au 4ème échelon, indice 1140 :

MOUSSAVOU Victor p/c du 25.09.86	INC
TCHAKAKA (Jean-Pierre) p/c du 07.05.86	T.V.

Au 5ème échelon, indice 1220 :

LOUVOUBZO (Bernard) p/c du 14.03.86	T.V.
ELO Emile p/c du 21.05.86	Radio.

Amaz


...../.....

Mouzi

Au 6ème échelon, indice 1300 :

KAMBA Sébastien p/c du 20.02.86

Présidence

Article 2 : - Conformément aux dispositions du Décret n°86/877 du 18 Juillet 1986 susvisé, cet avancement ne produira aucun ^{effet}/financier jusqu'à nouvel ordre.

Article 3 : - Le présent Décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Par le Premier Ministre,

Brazzaville, le 5 JUN 1987

Le Ministre du Travail, de la Sécurité Sociale et de la Justice, Garde des Sceaux

Ange Edouard FOUQUET.-

Kimembe

Commandant Dieudonné KIMEMBE.-

AMPLIATIONS :

JURPC	1
MIPT/CAB	2
DFEP/SP	5
PRESDENCE	2
DGA.DAIF	5
DGPE.DAIF	5
DPPI	2
AMBASS DGA	2
DGFE/DGPCE	6
DGB	3
DCF	1
INTERESSES	48
DOSSIERS	144
SGG/BC	3
BST/DGPCE	2